

Année 2018
Séance du 5 avril 2018

N° 15
Objet : Recrutement d'un
animateur du programme
TZDZG

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUY MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
COSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUY MAUREL Marie Anne
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien



REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

42_DE-004-200067437-20180405-15_05042018

Monsieur Gilbert REINAUDIO, rapporteur, expose ce qui suit :

L'extension du programme TZGZD à l'ensemble du territoire de l'agglomération PAA a été validée par délibération en date du 12 Avril 2017.

Les conclusions de l'étude ont été validées par l'ADEME et font l'objet d'un avenant à la convention pré existante.

Ces conclusions portant notamment sur les moyens supplémentaires à mettre en œuvre font apparaître la nécessité de recruter un animateur.

Le présent contrat sera établi pour la période restant à courir pour le programme TZDZG, soit jusqu'au 22 septembre 2019, soit 16 mois maximum avec recrutement avant le 21 mai 2018.

Le recrutement est financé par l'ADEME à hauteur de 32 000€ (soit 2000 € par mois sur 16 mois).

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel, sur un contrat à durée déterminée compte tenu des besoins du service pour une mission temporaire et de la spécificité du financement.

L'agent devra donc justifier d'une formation initiale minimum niveau IV avec des capacités pour animer le dispositif et mettre en œuvre le projet, ainsi que d'un niveau suffisant de connaissances générales et/ou techniques et/ou réglementaires sur les déchets et économie circulaire.

La rémunération maximale sera calculée par référence à la grille indiciaire d'un cadre d'emplois de catégorie B, sur la base de l'indice majoré 429, ce qui représenterait un cout employeur de 36180.04 € annuel brut et chargé, financé à hauteur de 66 % (soit un coût pour la collectivité de 12 180.04 € annuel brut chargé.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi, il est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement pour la période considérée.
- De décider du recrutement d'un animateur du programme TZDZG selon des conditions ci-dessus énoncées ;
- D'autoriser Madame la Présidente à mettre en œuvre la procédure de recrutement

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

